



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le **17 FEV. 2025**

ID : 057-245700695-20250210-D2025_15_SI-AR

DECISION 2025-15

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de prestations intellectuelles « études préalables à la construction d'une station d'épuration pour traiter les effluents des agglomérations de Escherange et de Volmerange-les-Mines » est conclu avec la société Lorraine VRD, 7 rue du Château à 57645 MONTOY-FLANVILLE, pour un montant de 19 200,00 € H.T. soit un montant total de 23 040,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 février 2025

Le Président
Michel PAQUET

